

Titre du poste	Directeur du programme de certification des instructeurs
Relevant du	Vice-président national (formation et perfectionnement)

Objet du poste

En tant que membre du portefeuille national de la formation et du perfectionnement, le directeur du programme de certification des instructeurs (PCI) participe à la gestion des ressources pédagogiques utilisées pour la certification des instructeurs et des maîtres instructeurs. Cette participation favorise le perfectionnement constant des membres de la **Patrouille canadienne de ski (PCS) conformément à l'orientation stratégique adoptée par le vice-président (formation et perfectionnement).**

Les objectifs du directeur du PCI sont les suivants:

- Aider le vice-président (formation et perfectionnement) en déterminant et en gérant les ressources pédagogiques nécessaires pour assurer la certification et le renouvellement de la certification des instructeurs et maîtres instructeurs de la PCS.
- Offrir au vice-président (formation et perfectionnement) une aide en temps opportun dans son travail à titre de membre du comité national de gestion.
- Collaborer avec le portefeuille national de la formation et du perfectionnement à **l'élaboration d'un plan opérationnel annuel et en surveiller la mise en œuvre au cours de l'année, notamment en trouvant des solutions aux problèmes qu'elle soulève.**
- Surveiller attentivement les approches et les théories **d'apprentissage pour adultes** en vue de trouver et de perfectionner de nouvelles approches pédagogiques susceptibles **d'être utilisées au sein de la PCS.**
- Veiller à ce que les coordonnateurs de la formation qui sous-tend le PCI, le SA et la formation sur neige mettent en place des modules de formation correspondant aux **aptitudes courantes, à la théorie de l'apprentissage et aux approches pédagogiques, et ce, aussi bien pour les programmes d'apprentissage électronique, d'apprentissage virtuel ou d'apprentissage en classe.**
- Veiller à ce que tous les produits du PCI soient conformes aux prévisions et reflètent une collaboration avec le comité de la formation et du perfectionnement (CFP).
- Veiller à ce que le programme de certification des instructeurs de la PCS soient conformes aux approches **de formation des adultes devant s'appliquer au SA, à la formation sur neige et à la formation des instructeurs.**
- Veiller à ce que les exigences du PCI et le contenu du cours de certification soient conformes aux normes et critères des autorités fédérales, provinciales et territoriales.

Fonctions et responsabilités

La principale fonction du directeur du PCI est d'aider le vice-président (formation et perfectionnement) à gérer la certification des instructeurs et maîtres instructeurs. Le titulaire de ce poste est chargé de superviser les coordonnateurs responsables de la certification des instructeurs et maîtres instructeurs en matière de secourisme et de formation sur neige. En plus d'être un membre actif lors des réunions nationales du CFP, le directeur de la production des ressources assume les responsabilités suivantes:

- Répondre aux demandes du vice-président (formation et perfectionnement).
- Collaborer avec les membres du CFP.
- Collaborer avec les directeurs de SA et de formation sur neige pour faire en sorte que les documents de formation mis au point tiennent compte des méthodes **d'apprentissage et d'évaluation** du PCI; collaborer aussi avec le directeur de la formation et du perfectionnement en vue de proposer des techniques de diffusion.
- Coordonner les ressources du PCI.
- Collaborer à l'élaboration et à la diffusion de documents de formation du PCI, notamment le **manuel des instructeurs de la PCS et les formulaires d'évaluation du PCI**.
- Effectuer des tâches particulières dans les délais prescrits.
- **Contribuer à l'élaboration du budget annuel de la formation** et du perfectionnement et **veiller à ce qu'il réponde aux besoins** des composantes du PCI.
- Collaborer avec le sous-vice-président (formation et perfectionnement) en vue de prodiguer des conseils et de proposer des orientations aux gestionnaires divisionnaires de la formation et à leurs maîtres instructeurs concernant la résolution de problèmes relatifs au PCI.
- Favoriser les communications entre les instances nationales, les divisions et les zones sur les questions de certification du PCI, y compris les communications avec les maîtres instructeurs.

Qualifications

Les qualifications requises pour le poste relèvent de deux catégories.

Tous les membres du portefeuille de la formation et du perfectionnement doivent posséder les qualités générales suivantes :

- Aptitude à communiquer verbalement et par écrit.
- Aptitude à gérer efficacement et à faire un apport lors de réunions en personne ou en ligne.
- Aptitude à discuter et à gérer les attentes et les résultats avec les membres du CFP.
- Aptitude à travailler en équipe en vue de concevoir des programmes et des solutions **d'envergure nationale**.
- Aptitude à utiliser des outils informatiques.

En tant que directeur du PCI, le titulaire du poste possède des aptitudes et des qualifications particulières, et notamment celles-ci :

- **Capacité de faire appel à différents types d'apprentissage.**
- **Certification d'instructeur ou de maître instructeur en secourisme avancé reconnue par la PCS.**
- **Connaissance approfondie des programmes actuels de formation offerts par la PCS en SA et connaissance des programmes de certification des instructeurs et de formation sur neige.**

Bien qu'elles ne soient pas indispensables, les aptitudes supplémentaires suivantes sont souhaitables :

- **Membre régulier actif possédant une expérience des activités quotidiennes d'un patrouilleur.**
- **Expérience antérieure comme gestionnaire de la formation à l'échelon des zones ou à celui des divisions.**
- **Connaissance des approches pédagogiques utilisées dans les différentes zones et divisions.**
- **Connaissance du français et de l'anglais.**

Toutes les qualifications sont conformes aux lois fédérales, provinciales et territoriales.

Liens hiérarchiques

Prière de se reporter à l'organigramme actuel du CFP pour ce qui concerne les liens immédiats avec le directeur du PCI.

Chaque directeur du portefeuille national de la formation et du perfectionnement est nommé par le vice-président (formation et perfectionnement) et relève de ce dernier après avoir été confirmé par le comité national de gestion. Les membres du PCI **font l'objet d'une recommandation du directeur et d'une approbation du vice-président (formation et perfectionnement).** Ils relèvent du directeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Approuvé par:	Vice-président (formation et perfectionnement)
Date d'approbation :	31 juillet 2021
Examen:	